

COMMENT DENOMBRER LE TAUX DE SAISIES LORS DE L'INSPECTION POST-MORTEM ?

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSSA/N2012-8167 du 1^{er} Août 2012.

Résumé de l'ANNEXE II

Taux de mortalité et de retrait en % au-delà desquels l'exploitant salle abattage ce ,Tuerie de volailles et Abattoir CE doivent impérativement alerter les services officiels de contrôle.

Espèces	% du Total retraits (retrait partiel+retrait total)
Gallus de chairs autre que chapons et poulardes.	inférieure ou égal à 2%
Canards gras -Oies grasses	inférieure ou égal à 2%

$$\text{Taux du Total des retraits (\%)} = \frac{\text{Nombre de retraits totaux} + \frac{\text{Poids des retraits partiels}}{\text{Poids carcasse moyen du lot}}}{\text{Nombre total d'animaux abattus}} \times 100$$